

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15
Date de la convocation : 27 mai 2014		
Date d'affichage : 27 mai 2014		

L'an deux mil quatorze, le deux juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RUOPOLLO-COUINEAU Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie.
MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, GUILBAUD Michel, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. HALLIEN Cyrille

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 mai dernier. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES,
SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Commission fleurissement : Une grille d'évaluation a été créée pour les maisons fleuries. Un premier passage a déjà été réalisé, le prochain aura lieu en juillet.

Commission attribution logements : La commission a été présentée à ses nouveaux membres.

Commission communication / information : Le 2nd numéro du Petit Courrier devra être distribué semaine 23. Des articles manquent encore pour l'édition du bulletin municipal.

Syndicat de l'Authion (SIACEBA) : Le budget a été voté lors de son dernier Comité syndical. Un programme de travaux importants (environ 1 million d'euros sur 4 ans) va être lancé dans les mois à venir grâce à différentes subventions reçues pour la restauration et l'entretien du Changeon. Des travaux auront lieu en début de programme à Benais entre le Moulin Bertrand et Grand moulin.

Parc Naturel Régional : Un inventaire de la flore a été réalisé sur le chemin entre Saint Gilles et Continvoir. Des plantes très intéressantes ont été repérées : beaucoup d'orchidées et également l'ibéris amer, qui est très rare dans nos régions. Cette richesse oblige parfois à devoir retarder le fauchage afin de laisser le temps aux plantes de grainer et se reproduire.

SMIPE Val Touraine Anjou (déchets) : M. BOUCHER a été réélu Président. Mme CALLONNE (Savigné/Lathan) et M. PLANTIER (Benais) ont été élus Vice-présidents.

SITS (transport scolaire) : M. MOUTARDIER a été élu Président. Mme GRANDEMANGE et M. PELO ont été élus Vice-présidents.

Il a été noté une forte hausse des impayés.

Un diagnostic de tous les arrêts de bus va être réalisé avec le Conseil Général et certains seront réhabilités.

Correspondant Défense : Les rôles et missions ont été présentés aux nouveaux correspondants défense lors d'une réunion le 27 mai dernier.

Commission Locale d'Information (CLI) du CNPE de Chinon : Les rôles et missions de la CLI ont été présentés aux nouveaux membres lors d'une réunion le 7 mai dernier.

Conseil d'école : Un Conseil d'école extraordinaire a eu lieu afin de recueillir l'avis des parents d'élèves sur les propositions d'organisation des TAP : Temps d'Accueil Périscolaire. Les élus ont souhaité respecter le choix des parents et les TAP devraient donc avoir lieu sur 2 fois 1 H 30 à la rentrée prochaine pour le RPI Benais/Restigné. Le Directeur de l'académie doit encore donner son accord.

Réseau prévention du Bourgueillois : L'inauguration du livret prévention a eu lieu.

Pays du Chinonais : Les élections auront lieu après le changement de statuts induit par les modifications des communautés de communes. Le Pays du Chinonais aura pour mission le lancement prochain du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale).

01 : Délibération 2014-32 : ELECTIONS DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Vu le courrier de la Préfecture d'Indre-et-Loire du 24 avril 2014 précisant que du fait du transfert de la compétence, il revient à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil de désigner les délégués qui siègeront au SMIPE Val Touraine Anjou,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ANNULE ET REMPLACE à l'unanimité, la délibération n°2014-24 du 07 avril 2014.

➤ **Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.)**

M. Claude BOISDRON a été proclamé délégué titulaire.

M. Sébastien COLMAN a été proclamé délégué suppléant.

➤ **Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais (SITS)**

M. Claude BOISDRON et Mme Marie-Line RUOPPOLO ont été proclamés délégués titulaires.

Mme Stéphanie RIOCREUX a été proclamée délégué suppléant.

➤ **Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion (SIACEBA)**

M. Michel GUILBAUD et M. Pierre NION ont été proclamés délégués titulaires.

M. Sébastien COLMAN et M. Patrick PLANTIER ont été proclamés délégués suppléants.

➤ **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR)**

M. Pierre NION a été proclamé délégué titulaire.

M. Christian SOUCHU a été proclamé délégué suppléant.

➤ **SIVOM Scolaire Benais / Restigné**

Mme Françoise DÉZÉ, M. Michel GUILBAUD, M. Cyrille HALLIEN et Mme Stéphanie RIOCREUX ont été proclamés délégués titulaires.

M. Sébastien COLMAN, Mme Jessica COUINEAU et Mme Emmanuelle LAURENT ont été proclamés délégués suppléants.

➤ **Syndicat Intercommunal de surveillance des cavités souterraines (Cavités 37)**

M. Claude BOISDRON a été proclamé délégué titulaire.

M. Christian SOUCHU a été proclamé délégué suppléant.

02 : Délibération 2014-33 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vote Pour : 15 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le courrier de la Sous-préfecture de CHINON du 26 avril 2014 précisant qu'il convient, dans les matières n° 15 et 21, de fixer des conditions à la délégation,

Madame le Maire rappelle que le but de ces délégations est d'accélérer les prises de décisions,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ANNULE ET REMPLACE** à l'unanimité, la délibération n°2014-27 du 07 avril 2014,
- **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :
 - 4° : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 8 000 Euros ;
 - 5° : De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 6° : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 8° : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9° : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 10° : De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - 11° : De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - 13° : De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - 16° : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
 - 20° : De réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 10 000 Euros maximum par année civile;
 - 24° : D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. Toute adhésion nouvelle devra être votée par le Conseil municipal.

03 : Délibération 2014-34 : CONVENTION DE RECUPERATION D'ANIMAUX ERRANTS

Vote Pour : 15 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le courrier reçu le 22 avril 2014 de la Société Dog Protection nous informant de son intention de résilier son contrat avec échéance au 06 mai 2014,

Considérant la proposition de convention faite par la société Fourrière Animale 37 pour exécuter les prestations de récupération de chat ou de chien errant sur le territoire communal et ce selon la tarification suivante :

- Prestation de récupération : 53.00 € H.T
- Pension journalière : 10.50 € H.T

Ces frais sont facturés aux propriétaires identifiés. Dans le cas contraire, ou si le propriétaire ne règle pas la facture, il revient à la commune de supporter ces frais.

Enfin, en cas de capture, la société Fourrière Animale 37 peut faire appel à un vétérinaire. Les frais engendrés seront également à la charge du propriétaire ou de la collectivité en cas de propriétaire défaillant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de contrat de la société Fourrière Animale 37,
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

04 : Délibération 2014-35 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

Vote Pour : 15 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle l'obligation pour chaque Conseil municipal de délibérer dans les trois mois

suivant son renouvellement sur le droit à la formation de ses membres.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 1.5 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 1,5 % du montant des indemnités des élus,

05 : Délibération 2014-36 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vote Pour : 15 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2014 afin d'inscrire les crédits nécessaire à la formation des élus :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 65 / Article 6535 Formation des élus	/	/	/	400.00 €
Chapitre 022 / Article 022 Dépenses imprévues	/	400.00 €	/	/
TOTAL :	/	400.00 €	/	400.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la présente modification du budget 2014,

06 : Délibération 2014-37 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CLADE DE LA LIGNE TOURS - SAUMUR

Vote Pour : 15 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

NOMME, à l'unanimité, Monsieur Claude BOISDRON membre titulaire du Comité Local d'Animation et de Développement de la ligne ferroviaire Tours-Saumur, et Madame Stéphanie RIOCREUX membre suppléant.

QUESTIONS DIVERSES :

Comités consultatifs : La liste des conseillers municipaux participants aux différents comités consultatifs mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a été établie.

Echappées de la Loire à vélo : Elles se dérouleront les 5 et 6 juillet prochain. Un accueil des cyclistes est prévu au Conservatoire avec dégustation de vins et présentation du village.

Balade gourmande : La prochaine réunion du comité des fêtes en vu de l'organisation de cette manifestation aura lieu le 16 juin. L'idée étant de lier balade gourmande, finale de la coupe du monde de football et feu d'artifice.

Logement Val Touraine Habitat : Un logement va se libérer à la Baronnerie. La commission se réunira le 11 juin prochain pour analyser les dossiers de demande de logement et proposer 3 noms à Val Touraine Habitat.

CPIE : Le Centre de Promotion et d'Initiative pour l'Environnement doit venir en mairie afin d'étudier la future implantation d'un arbre donné dans le cadre de l'opération « Planter pour nos paysages de demain ».

Cité du Petit Clocher : Les habitants se mobilisent afin que l'entretien des espaces communs (pelouses, haies, voiries...) reprenne. La société privée gestionnaire ne remplit plus ces missions depuis fort longtemps. La municipalité apporte son soutien aux démarches entamées par les habitants de la cité.

Agenda :

- 07 juin : La nouvelle commission vie associative rencontrera les associations
- 07 juin : Trail des Grands 20 de Bourgueil
- 12 juin : Goûter des anciens
- 14 juin : Porte ouverte de la Boutique Charlot
- 22 juin : Fête de la musique
- 05 et 06 juillet : Echappées de la Loire à vélo
- 07 juillet : Conseil municipal
- 13 juillet : Fête Nationale et Balade gourmande
- 29 novembre : Distribution des colis aux anciens
- 30 novembre : Repas des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Mme DÉZÉ	M. GUILBAUD	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION
M. PLANTIER	Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD